



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote :

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 2 - Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante

Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	04/05/2018	Pour information

Par délibération en date du 6 novembre 2017, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Convention d'occupation du domaine public

- M. Francisque BAILLY est titulaire d'une autorisation d'occupation du domaine public dans le parc Micaud pour l'exploitation d'un manège de 38,46 m², du 15 février au 15 novembre chaque année. La concession administrative d'occupation du domaine public qui définit les modalités d'occupation du domaine public est consentie pour une durée de 3 années civiles. Elle prend effet à compter du 15 février 2018 pour se terminer le 31 décembre 2020.

II - Encaissements d'indemnité de sinistre

- Acceptation d'un chèque de 319,54 € de BEAC correspondant à l'indemnité de sinistre suite au choc de véhicule contre un lampadaire chemin de Mazagran le 7 mai 2017.

- Acceptation d'un chèque de 853,04 € de BEAC correspondant à l'indemnité de sinistre suite au choc de véhicule contre une barrière métallique piétons avenue Mitterrand lors d'un accident de circulation le 21 octobre 2017.

- Acceptation d'un chèque de 1 899,13 € de BEAC correspondant à l'indemnité de sinistre suite au choc de véhicule contre un lampadaire rue Léonard de Vinci le 12 janvier 2017.

- Acceptation d'un chèque de 990,64 € de la GMF correspondant à l'indemnité de sinistre suite au choc de véhicule contre un feu tricolore rue des Jardins le 18 décembre 2016.

III - Décisions

- FIN.18.00.D15 du 26 mars 2018 : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté : actions de médiation Ville d'art et histoire, 10 ans de l'UNESCO et Maison natale de Victor Hugo.

- FIN.18.00.D16 du 26 mars 2018 : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté : projet d'Atlas historique de Besançon.

IV - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 548 000 € HT depuis le 01/01/2018) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Département Architecture et Bâtiments			
Restructuration et réhabilitation de l'école Dürer Lot 6 : Menuiseries extérieures	02/03/2018	DUCROT ENTREPRISE 39210 SAINT GERMAIN LES ARLAY	533 886 € HT
Maîtrise d'œuvre pour l'augmentation de la jauge de la grande salle de La Rodia	08/03/2018	BET GALLET ESP EURO SOUND PROJECT FDI DURANT FRANCOIS SARL BET DUVAL 25480 ECOLE VALENTIN	84 500 € HT
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation des locaux de la Maison de quartier de la Grette	08/03/2018	LHOMME ET NECTOUX BARBOUSSAT BET PICARD ET VIALA CETEL BUREAU 25000 BESANÇON	61 655 € HT
Patrimoine historique			
Location de matériel de terrassement avec chauffeur pour des opérations d'archéologie préventive	14/03/2018	HEITMANN ET FILS 25410 VELESMES- ESSARTS	Montant maximum : 208 999 € HT
Direction Maîtrise de l'Energie			
Remplacement d'une chaudière à la friche culturelle avenue de Chardonnet à Besançon	22/02/2018	FRANC-COMTOISE DE CONFORT 39100 DOLE	50 000 € HT
Direction Grands travaux			
Vareilles - Requalification des espaces publics - Voirie réseaux	05/03/2018	EUROVIA FRANCHE-COMTÉ SAS 25200 MONTBELIARD	87 565 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Direction Urbanisme et grands projets urbains			
Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du cœur de parc des Prés de Vaux	02/01/2018	MAP CABINET MERLIN PHA CONCEPTEURS SYNAPSE CONSTRUCTION 92140 CLAMART	228 760 € HT
Direction Voirie et Déplacements urbains			
Travaux de génie civil	05/03/2018	COLAS EST 25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE	Montant maximum : 3 000 000 € HT
Travaux de chaussées, cours et allées	05/03/2018	COLAS EST 25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE	Montant maximum : 4 500 000 € HT
Dossier préliminaire de sécurité du tunnel de la Citadelle	09/03/2018	LOMBARDI INGENIERIE 69003 LYON	34 000 € HT
Location de matériel de travaux publics	08/03/2018	LOXAM BESANÇON 25000 BESANÇON	Montant maximum : 80 000 € HT
Espaces verts sportifs et forestiers			
Accord-cadre de travaux ponctuels pour divers aménagements sur espaces verts Marchés subséquents à bons de commandes pour l'année 2018	14/03/2018	SAS ALBIZZIA ESPACES VERTS 25170 RUFFEY-LE-CHATEAU	Montant maximum : 300 000 € HT
Direction Emploi Compétences			
Formations et habilitations dans le domaine de la sécurité au travail Lot 2 : Formation initiale minimale obligatoire (FIMO) Formation continue obligatoire	30/10/2017	CERFC LLERENA SA 67201 ECKBOLSHEIM	Montant maximum : 26 000 € HT
Direction Musées du Centre			
Restauration de 29 peintures du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon Lot 3 : Restauration de huit huiles sur toile	25/04/2017	SARL ARCANNES 75003 PARIS	31 082 € HT
Maison des Ecrivains			
Conception, édition, diffusion et distribution du catalogue de l'exposition «Guerre aux démolisseurs, Victor Hugo et la défense du patrimoine»	13/03/2018	SILVANNA EDITORIALE SPA 20092 CINISELLO BALSAMO MILANO	Montant maximum : 30 000 € HT

V - Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 548 000 € HT depuis le 01/01/2018) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 548 000 € HT depuis le 01/01/2018) :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Restauration de 29 peintures du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon Lot 5 : Restauration d'une huile sur toile : Prestations supplémentaires	Centre régional de restauration et conservation des œuvres d'art 70000 VESOUL	34 500,60 € HT	+ 2 328 € HT	-
Restauration des collections archéologiques en terre-cuite et tabletterie du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon Lot 1 : Objet en terre cuite : Prestations supplémentaires	Groupement Mélanie PARMENTIER 75005 PARIS	32 470 € HT	+ 2 387,50 € HT	
Restauration des collections archéologiques en pierre du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon - Prolongation de délai	Emmanuel Desroches Conservation - Restauration d'art 69003 LYON	54 000 € HT	Sans incidence financière	
Prestations de dératissage sur Besançon - Evolution des besoins en prestations de dératissage	Franche-Comté Assainissement 25000 BESANÇON	48 000 € HT	1 200 € HT	

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préfecture du Doubs
Reçu le 04 JUIN 2018
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.